

## INSCRIPTIONS AUX EXAMENS 2022-2023 UFR STAPS

Une fois votre inscription administrative réalisée, vous devez procéder à votre inscription pédagogique.

**Ces 2 étapes sont obligatoires pour vous inscrire et être admis à composer lors des examens.**

### **LICENCE 1 et 2**

Vous devez d'abord connaître votre n° de groupe qui est attribué par le Responsable Pédagogique à la pré-rentree et qui vous sera communiqué par affichage et par mail.

Muni de ce numéro de groupe, rendez vous en salle informatique pour saisir votre inscription aux examens sur <https://inscriptions.univ-perp.fr/pedago> avant le 16 septembre.

**Tout changement de groupe doit être accordé par le Responsable Pédagogique et signalé à la scolarité avant le 16 septembre.**

- ⇒ Les étudiants seront informés et convoqués par la scolarité pédagogique lorsqu'ils devront venir signer leur contrat pédagogique

### **L3 / DEUST / MASTER**

L'inscription pédagogique doit être saisie sur <https://inscriptions.univ-perp.fr/pedago> avant le 16 septembre.

Pour les étudiants de Font-Romeu, vous pouvez la réaliser en salle informatique en même temps que votre inscription administrative.

- ⇒ Les étudiants seront informés et convoqués par la scolarité pédagogique lorsqu'ils devront venir signer leur contrat pédagogique

### **ETAPE SUPPLEMENTAIRE POUR LES REDOUBLANTS (toutes formations)**

**La fiche de validation des acquis (VAC) est obligatoire** pour tous les redoublants, et doit être retirée dès la rentrée (Salle des inscriptions pour Font-Romeu et secrétariat DEUST pour Perpignan)  
Elle doit être complétée et remise à l'administration accompagnée de la copie du relevé de notes

### **avant le 07 septembre**

Ce document permet d'arrêter s'il y a lieu les notes de l'année précédente qui seront conservées\*

Tout changement d'option par rapport à l'année précédente doit être indiqué sur cette fiche.

***Sans remise de ce document dans les délais demandés, vous devrez repasser l'ensemble des matières.***

*\*Les notes supérieures à 10 doivent être reportées.*

*Les notes inférieures à 10 doivent être reportées seulement si elles se trouvent dans une UE admise ou admise par compensation (ADM ou ADMC)*

*Si vous ne souhaitez pas conserver une note reportée, vous devez compléter et joindre à votre fiche VAC une demande de renonciation via le formulaire dédié.*

### **ETUDIANTS EXTERIEURS OU REORIENTES (Toutes formations)**

**La fiche « extérieurs »** concerne les étudiants en provenance d'autres université ou d'autres formations de l'UPVD. Elle doit être retirée et complétée dès la rentrée (Salle des inscriptions pour Font-Romeu et secrétariat DEUST pour Perpignan), puis remise à l'administration accompagnée de la copie du relevé de notes.

Pour toute difficulté lors de la saisie de votre inscription pédagogique, une assistance sera proposée en salle informatique jusqu'au 16/09